

QUELQUES REMARQUES SUR LES NOTES DU PROFESSEUR FAVEREAU PORTANT SUR LA CRITIQUE DE L'ECONOMIE DES CONVENTIONS FAITE PAR BRUNO AMABLE ET STEFANO PALOMBARINI

Bruno Amable & Stefano Palombarini
26 avril 2004

Les « notes » sur notre critique de l'Economie des conventions (EC) rédigées par Olivier Favereau (Favereau [2004]) permettent de relancer le débat sur cette approche théorique, débat que nous souhaitons alimenter avec notre papier (Amable et Palombarini [2003]). En effet, tel était le but de notre travail : expliciter les incohérences que nous croyons déceler dans la construction théorique de l'EC, et la distance par rapport à d'autres courants dits « hétérodoxes ».

Malheureusement, on ne peut pas dire que les auteurs conventionnalistes se soient engagés dans la confrontation que nous espérons. Lors du colloque de décembre 2003, l'EC a affiché l'ambition de se constituer en théorie sociale complète ; mais l'ensemble des interventions critiques vis-à-vis des hypothèses qui devraient fonder une telle théorie sont restées pratiquement sans réponse. Les participants au colloque se souviennent peut-être des réponses évasives de Favereau aux critiques sévères faites par les intervenants de la séance plénière du 11 décembre. L'attitude des autres pères fondateurs de l'EC n'a été guère plus ouverte à la confrontation scientifique : elle a oscillé entre le silence (gêné ?) et la dénonciation d'une incompréhension collective des avancées théoriques de l'EC. Pour ce qui nous concerne, la seule réaction publique à notre prise de position reste précisément celle de notre rapporteur au colloque de décembre (Favereau), actualisée après quatre mois sous forme écrite (à vrai dire sans changements majeurs par rapport à la forme orale de décembre). Encore une fois, ce texte est loin de correspondre à l'acceptation d'un débat théorique, qui pourrait bien être âpre, voire conflictuel, mais qui demanderait au préalable aux participants de se reconnaître mutuellement une certaine capacité d'entendement et, plus important encore, des dispositions de bonne foi. Au contraire, le souci principal de Favereau est, dans le texte écrit comme lors de son rapport oral, de rejeter notre position car celle-ci serait fondée sur une incompréhension, voire une volontaire et coupable déformation de l'approche de l'EC.

Si nous prenons le temps de rédiger cette réponse aux « notes » du Professeur Favereau, c'est essentiellement parce que nous n'avons pas perdu espoir de voir d'autres contributeurs au programme de recherche de l'EC prendre la parole pour assumer les hypothèses qui fondent leur théorie de référence et s'engager enfin dans la discussion avec ceux qui croient en déceler des fragilités internes et de grandes distances avec d'autres approches réputées voisines.

Ces considérations expliquent qu'il serait relativement inintéressant de dédier entièrement notre réponse à montrer que les sept erreurs (quatre « majeures » et trois « mineures ») que, selon Favereau, nous aurions commises dans la compréhension de l'EC, correspondent à autant d'affirmations réitérées, même à distance de plusieurs années, dans les textes conventionnalistes, y compris dans ceux signés par le même Favereau. Après tout, le lecteur intéressé pourra se faire son opinion à ce sujet en lisant notre texte ainsi que les nombreux articles et ouvrages conventionnalistes auxquels il renvoie. On se tiendra donc ici au strict minimum, pour consacrer ensuite quelques lignes à la partie la plus intéressante (de notre point de vue) des « notes » de Favereau : celle dans laquelle l'auteur ouvre (sans doute involontairement) un espace pour une compréhension plus précise de sa vision de l'EC, contribuant ainsi (toujours involontairement ?) au débat que nous appelons de nos vœux.

1. Commençons donc par une réponse rapide aux erreurs dont nous serions responsables. La plus importante d'entre elles (au point que, d'après Favereau, elle

invaliderait toute notre analyse), serait d'avoir considéré que dans l'EC, l'individu est un être moral désintéressé, à la recherche du bien commun. Affirmation « extravagante », selon Favereau, car démentie par toute une série de travaux faisant référence à l'EC, travaux qui laisseraient toute leur place à la recherche de l'intérêt individuel, aux rapports de force etc. Nous connaissons les plus importants de ces travaux que, soit dit en passant, nous analysons longuement dans notre article, mettant précisément en lumière la difficile relation que l'EC entretient avec l'intérêt. Favereau [2004] avoue lui-même que la prise en compte des rapports de force correspond à « une *extension* du programme de recherches de l'EC » (*souligné* par nous), faite dans l'ouvrage de Boltanski et Chiapello [1999], ouvrage publié une bonne dizaine d'années après les premiers travaux conventionnalistes. Notre texte de décembre analyse à quel point cette « extension » pose problème à l'EC. Dans la grande variété des travaux se réclamant de ce courant, nous avons essayé d'isoler le « noyau dur » du paradigme : opération nécessaire pour ne pas identifier l'EC avec un assemblage d'approches incompatibles entre elles, et lui reconnaître la dignité théorique à laquelle elle aspire. Une tâche à laquelle d'autres, peut-être plus légitimes que nous, se sont attachés. C'est le cas tout dernièrement des auteurs des manifestes du colloque de décembre 2003 : F. Eymard-Duvernay, A. Orléan, R. Salais, L. Thévenot et... O. Favereau, qui écrivent :

« Dans notre construction, l'individu intègre dans sa conduite une visée normative sur la coordination avec les autres et le bien commun, *au lieu* de se replier sur un calcul égoïste » (Eymard-Duvernay et alii [2003a] p.13, *souligné* par nous).

Est-il alors extravagant de « déduire » de cette affirmation que le calcul égoïste dans la conduite individuelle passe selon ces auteurs au deuxième plan par rapport à la visée normative sur la coordination et le bien commun ? Oui, selon Favereau : car il aurait fallu comprendre que la notion d'intérêt, nullement rejetée, devient simplement plus « sophistiquée ». Encore une fois, nous pensons qu'à ce stade, il est préférable de laisser le lecteur juger par lui-même, et nous renvoyons aux analyses des positions conventionnalistes proposées dans notre texte de novembre 2003.

2. Deuxième erreur : avoir imaginé que l'EC revendique la fusion entre moment positif et moment normatif, alors qu'elle affirmerait simplement que le normatif joue « un rôle important dans l'ordre des variables économiques, à côté des facteurs neutres d'un point de vue normatif » (Favereau [2004]). On hésite à interpréter ce que veut dire Favereau sur ce point¹, mais on croît comprendre qu'il indique que les jugements portés par les acteurs sur la réalité participent à orienter leurs choix. Ce qui pourrait s'exprimer autrement : l'idéologie n'est pas pure superstructure. Evidemment, nous

¹ Citons tout de même un passage de Bessy et Favereau [2003] pour éclairer le lecteur, passage où les auteurs parlent précisément du lien entre positif (ici appelé « descriptif ») et normatif.

« Par rapport à Pareto, l'espace des valeurs ne se borne pas à juger l'espace des prix, il contribue à expliquer ce qui s'y passe, puisque les agents économiques utilisent les valeurs-sens, et pas seulement les valeurs-monnaie, pour se coordonner : ***le normatif fait partie du descriptif***. Par rapport à Marx, l'espace des valeurs n'est pas en position de surplomb relativement à l'espace des prix : d'une part, en dépit de la différence de modes d'objectivation des objets normatifs et des objets économiques, les individus ordinaires ont bien accès à l'espace des valeurs, qui n'est pas réservé, comme chez Marx, aux militants avertis ou aux experts critiques économistes ; d'autre part, le monde réel des relations économiques fournit une matière première essentielle du jugement normatif, ainsi qu'on l'a vu à travers le rôle éminent de la critique. Cette fois ***le descriptif fait partie du normatif***. » (*souligné* par nous).

Le même Favereau écrit dans ses « notes » (Favereau [2004]) :

« Le rapport entre positif et normatif dans l'EC [...] n'implique aucune fusion » (Favereau [2004] p.3)

D'après le dictionnaire, la définition de « fusion » est :

FUSION [...] Union intime résultant de la combinaison ou de l'interpénétration d'êtres ou de choses (Petit Robert, Dictionnaire de la langue française)

Encore une fois, chacun se fera sa propre opinion.

nous serions trompés lourdement en déduisant d'une telle affirmation (commune à de nombreuses approches en sciences sociales, y compris la nôtre : voir la deuxième partie de notre article) le refus de l'EC de différencier le moment positif d'analyse de la réalité du moment normatif, à savoir du jugement par le chercheur de la réalité qu'il analyse. Puisque sur ce thème notre article propose une bonne dizaine de citations, nous laisserons là encore au lecteur intéressé le soin de se faire sa propre opinion. Nous rappellerons simplement que, selon C. Bessy et... O. Favereau, – dans un article très récent :

« la nouveauté de l'approche [l'EC] tient à [...] la dualité des valeurs qui fait que les considérations positives *ne peuvent être séparées* des considérations normatives » (Bessy et Favereau [2003] , *souligné* par nous).

Il aurait fallu comprendre que les auteurs font ici référence aux considérations positives et normatives des agents et non pas des chercheurs. Il est difficile de comprendre en quoi une telle affirmation constituerait une grande « nouveauté » en sciences sociales, mais passons. On pourrait aussi remarquer que dans sa tentative d'avancer une interprétation authentique de sa pensée, Favereau [2004] nous dit deux choses totalement contradictoires : d'une part, les chercheurs de l'EC seraient en mesure de faire la différence entre l'évaluation normative et l'analyse positive de la réalité, alors que les considérations positives des agents seraient inséparables des considérations normatives ; d'autre part, il réaffirme le « refus de toute discontinuité radicale entre chercheurs et praticiens », alors que, si on a bien compris, il attribue aux premiers une connaissance de la réalité radicalement différente de celle des seconds. Là encore, passons. L'essentiel est que, selon le Favereau des « notes », l'EC revendique la distinction entre analyse positive et jugement normatif *du chercheur*, au point que, toujours selon Favereau et les autres auteurs des « manifestes » de décembre, les analyses de l'EC « conduisent à prospecter la reconstruction de conventions légitimes qui s'opposent à la pression vers une conception du bien et du juste entièrement dévoué au néo-libéralisme ». Le lecteur qui n'aurait pas bien compris fait sans doute preuve d'extravagance.

3. Autre erreur majeure : l'EC remettrait, selon nous, au premier plan le subjectivisme. On ne sait pas très bien quoi répondre sur ce point aux critiques de Favereau, car le paragraphe qu'il devrait dédier à ce thème est en réalité entièrement consacré à défendre l'individualisme méthodologique de l'EC. Que les chercheurs en sciences sociales, les économistes en particulier, puissent être mal à l'aise sur des thèmes de ce type, soit ; mais ils devraient au moins savoir faire la différence entre l'épistémologie – le rapport entre les modèles et la réalité dont ils rendent compte – et la méthodologie – les modalités de construction des modèles théoriques.
4. Nous avons laissé pour la fin la deuxième erreur « majeure » identifiée par Favereau (l'EC apparaît à nos yeux comme une socio-économie du consensus), car elle facilite la transition vers la partie la plus intéressante des « notes ». C'est pour nier qu'on puisse ainsi concevoir l'EC que Favereau développe le seul argument théorique à nos yeux intéressant de ses notes. A cet argument – qu'il utilise aussi pour dénoncer deux de nos trois erreurs « mineures » (avoir imaginé que (1) Les justifications que fournissent les individus sont bien celles dont ils tiennent compte et que (2) La seule forme de conflit que l'EC est en mesure de prendre en considération est liée à l'hétérogénéité des valeurs morales) - nous allons dédier la dernière partie de cette réponse.

Favereau [2004] interprète notre soi-disant incompréhension du programme de recherche de l'EC comme la conséquence d'une erreur analogue à celle « dénoncée par Arrow et Hahn dans des articles célèbres, après la recension (notamment par Kornai) de *General competitive analysis* : On a pris pour un travail descriptif ce qui était en vérité un travail normatif » (Favereau [2004] p.2). L'opposition entre la théorie et la « réalité » est

aussi mobilisée dans l'explication portant sur notre première « erreur majeure ». C'est ainsi que notre « affirmation extravagante » (dans l'EC, l'individu est un être moral) est selon Favereau démentie par... « l'observation empirique la plus superficielle » (Favereau [2004] p.1). C'est donc la perception immédiate de la réalité par Favereau qui invaliderait le jugement que nous portons sur la construction théorique de l'EC. Posons alors simplement la question : qui fait des confusions ? Pour nous contrer, Favereau fait appel à l'observation superficielle que les individus ne sont pas les êtres admirables qu'on pourrait souhaiter qu'ils soient. Mais nous n'avons jamais reproché à l'EC d'avoir dit qu'il en était ainsi dans la réalité. Si Favereau avait prêté une plus grande attention à notre « assertion extravagante », il aurait bien remarqué que celle-ci stipule que c'est dans la construction théorique de l'EC que l'homme est moral.

Le problème est donc celui de l'épistémologie de l'EC, ou plutôt celle de Favereau. Parce que le parallèle avec la construction théorique de l'équilibre général à la Arrow-Hahn-Debreu est tout de même surprenant pour une théorie qui se réclame tant de l'« hétérodoxie » ; et nous sommes bien curieux de savoir qui parmi les « pères fondateurs » de l'EC (les signataires des manifestes du colloque de décembre ou les contributeurs au numéro spécial de la *Revue Economique* de 1989) comme parmi les chercheurs qui se réclament de cette approche se reconnaît dans une épistémologie qui dit en substance que la théorie c'est la norme, l'idéal inatteignable, et que tout le monde sait bien que dans la réalité tout peut arriver et qu'on ne peut par conséquent rien dire, a priori, de la réalité à partir de la théorie sinon que les deux plans sont très différents : « Quant à la moralité effective des comportements, [...] on ne peut rien en dire a priori, sinon que tout est possible. » (Favereau [2004] p.1).

La place et la motivation nous manquent pour analyser plus profondément cette épistémologie. Remarquons que la distinction entre analyse positive de la réalité et évaluation normative devient ici plus que problématique. Le modèle d'équilibre général à la Arrow-Hahn-Debreu est en effet normatif : si la réalité respectait ses hypothèses de base, alors on obtiendrait les résultats d'optimalité qu'il indique. Mais la réalité est différente, et pour qui veut la comprendre le modèle d'équilibre général n'est pas l'instrument le mieux adapté. Favereau nous dit donc que le même constat vaut pour la construction théorique de l'EC : notre erreur aurait été de prendre « pour un travail descriptif ce qui était en vérité un travail normatif » (Favereau [2004], p.2). On peut, alors rappeler une des critiques énoncées par l'un des intervenants de la première séance plénière du colloque de décembre (C. Ménard si nos souvenirs sont exacts) : l'EC n'a pas de propositions testables. Nous pouvons aussi rapprocher ce point des discussions que nous (BA et SP) avons eu avec des contributeurs à ce même colloque, se réclamant de l'EC et présentant des études empiriques. Ils ne comprenaient pas notre attaque contre la théorie de l'EC tout simplement parce qu'ils ne connaissaient pas très bien voire pas du tout ladite théorie, qui aurait pourtant dû inspirer leur démarche, et cette méconnaissance ne semblait pas beaucoup les troubler. Cela nous avait fort surpris à l'époque ; mais les « notes » de Favereau jettent une lumière inattendue sur la rationalité de ces comportements. Comme la théorie « ne peut rien dire a priori » (si ce n'est que la réalité est bien différente de la théorie), il est en effet superflu de la connaître.

On comprend mieux aussi le caractère d'*extension* que constituerait le travail de Boltanski et Chiapello [1999] par rapport aux travaux conventionnalistes qui l'ont précédé. Avec Boltanski et Thévenot [1991], nous avons l'EC : « La grammaire des justifications proposée par Boltanski et Thévenot essaie de reconstruire les modèles normatifs idéaux [...] » (Favereau [2004] p.2). Avec Boltanski et Chiapello [1999], nous aurons l'économie des conventions étendue (ECE). Là où la « théorie standard » s'est étendue, entre autres, grâce à l'asymétrie d'information, l'EC aurait, elle, intégré les rapports de force. Mais comme dans les relations entre « théorie standard » et « théorie standard étendue », les origines exercent une influence déterminante. De même que dans l'approche *mainstream* la perfection (de la concurrence, de l'information etc.) reste la référence absolue, c'est la justice

(et le bien puisque le bien précède le juste dans l'EC) qui joue ce rôle dans l'EC(E) : « [...] la notion d'épreuves [chez Boltanski et Chiapello] définit un continuum, dont un pôle correspond aux épreuves de justice, et dont l'autre pôle correspond aux épreuves de force [...] Cette double polarité [...] n'est pas symétrique : c'est la compréhension des épreuves de justice qui permet de saisir analytiquement les épreuves de force, non l'inverse. » (Favereau [2004] p.2-3).

Mentionnons alors un dernier point, en rapport avec une de nos soi-disant « erreurs ponctuelles ». Citons Favereau [2004] (p.6) : « bien sûr, pour parler de défauts de coordination, il faut partir de la coordination parfaite –cela ne m'avait pas entièrement échappé ; ce que je voulais dire et qui semble avoir échappé aux auteurs [c'est de nous qu'il parle, BA et SP], c'est que, dès que l'on constate des défauts de coordination systématiques, on ne peut plus garder, sans incohérence, la notion de rationalité *adaptée à un contexte de coordination parfaite* ». Posons nous alors la question suivante : dès lors que l'on constate, empiriquement, disons, des défauts de moralité *systématiques*, peut-on garder, sans incohérence, des notions de « capacité de jugement éthique », de justice ou de bien adaptées à un contexte de moralité parfaite ?

Références

- Amable B. et S. Palombarini [2003] Une approche néo-réaliste de l'économie politique. Papier présenté au colloque « conventions », Paris La Défense, 11-13 décembre.
- Bessy C. et O. Favereau [2003] Institutions et économie des conventions. *Cahiers d'Economie Politique* n°44
- Boltanski L. et E. Chiapello [1999] *Le nouvel esprit du capitalisme*. Gallimard, Paris.
- Boltanski L. et L. Thévenot [1991] *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard, Paris.
- Favereau O. [2004] Notes sur la critique de l'économie des conventions dans « une approche néo-réaliste de l'économie politique » (lère partie) Version du 19 novembre 2003 présentée au colloque des 11-13 décembre par B. Amable et S. Palombarini